

Comité des Usagers du Bassin de Thau du Cycle de l'Eau
C/O M. Henri LOISON
18, rue des Marguerites
34110 FRONTIGNAN

Sète, 25 juillet 2023

Monsieur le Préfet de l'Hérault
34 Place des Martyrs de la Résistance
34000 Montpellier

BANCS PUBLICS SETE
12, rue du 8 Mai 1945
34200 SETE

Objet : construction parking souterrain Place Aristide Briand Sète - saisine Police de l'Eau
Maître d'ouvrage : Société Publique Locale du Bassin de Thau (SPLBT)

Monsieur le Préfet,

Le chantier de construction du parking souterrain de la Place Aristide Briand à Sète se heurte à des difficultés liées aux résurgences d'eau, rencontrées par l'entreprise chargée des travaux.

Ainsi, l'eau est à 2 mètres à certains endroits, et plus profondément à d'autres; un constat : l'eau est présente dès creusement.

Techniquement, la pose de parois moulées a été retenue; sa réalisation semble difficile et ses résultats aléatoires, pour l'instant. D'ailleurs, des moyens de pompes puissants ont été mis en service: pompes de boues, d'eau et de matériaux, bentonite par exemple.

Un climat anxieux se développe pour les riverains et les citoyens en général qui observent ces travaux au même titre que nos associations.

L'incapacité du maître d'ouvrage de communiquer publiquement, laisse supposer que ce chantier éprouve de nombreuses difficultés, et se déroule dans la plus grande opacité.

Le manque d'information publique sur les autorisations obtenues par le maître d'ouvrage, la SPLBT, ne permet pas de savoir précisément ce qu'il en est, mais différents éléments nous permettent de penser que la question posée par la circulation d'eau karstique dans ce terrain a été sous estimée.

De notre côté, nous avons demandé au BURGEAP de la Société Ginger, de faire une analyse hydrogéologique du terrain et du projet de construction pour identifier et mesurer les risques de résurgences d'eau (pièce jointe). Cette étude souligne que le volume prélevé serait de 200 000 m³ pour un débit d'exhaure de l'ordre de plus de 30m³/H.

Au regard de cette situation, nous vous demandons de saisir les services de l'Etat chargés de la Police de l'Eau (la MISEN) pour enquêter sur place et vous soumettre les mesures administratives qu'il conviendrait de prendre pour éviter les accidents possibles, qu'il s'agisse de la sécurité du chantier, des risques sur le bâti environnant et sur les quantités d'eau à rejeter dans le milieu naturel.

Nous remarquons que ces rejets peuvent s'effectuer par déversement à l'égout ou directement dans le canal et de facto dans l'étang de Thau (pour rappel: pollution de décembre 2022, créant une crise sanitaire et économique pour les conchyliculteurs). Nul ne sait quelle solution a été retenue.

Nous pensons que ces travaux auraient nécessité une étude d'impact, surtout face à la crise climatique que nous connaissons actuellement. Le maître d'ouvrage n'a pas fait ce choix, la pertinence de cette décision est bien fragile.

Dans ces conditions d'urgence, nous vous demandons de saisir les services de l'Etat compétents en matière de Police de l'Eau.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de nos salutations distinguées.

P/ Le Comité des Usagers du Bassin de Thau du Cycle de l'Eau
Le Président
Henri Loison

P/ L' Association Bacs Publics Sète
Le Président
Christophe Lalia